



Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité

ÉTAT GÉNÉRAL

Le présent rapport porte sur l'exercice 2024 et vise à mettre en exergue les grandes lignes de l'activité financière de la Fédésap. **Les comptes annuels pour l'année 2024 ont été arrêtés par les membres du Conseil d'administration en séance le 14 mai 2025 .**

L'année 2024 présente les caractéristiques suivantes :

- 2 203 879 € de produits d'exploitation contre 2 082 579 € en 2023 (+ 5,82%)
- 218 507 € de produits financiers contre 303 806€ en 2023 (- 28,08%)
- 2 265 185 € de charges d'exploitation contre 2 255 966 € en 2023 (+ 0,41%).
- 155 187 € d'excédent contre 127 343 € d'excédent en 2023 (+ 21,87%).
- 1 801 341 € de fonds propres associatifs et 1 646 154 € en 2023 (+ 9,43%).

LES PRODUITS

1.1 les produits d'exploitation comptabilisent :

987 491 € au titre des cotisations, soit une progression de + 6,78 % (en 2023 progression de + 16,99 %).

1.2 Les subventions et dotations comptabilisent :

- 399 251 € au titre du financement du paritarisme géré par l'APNESAP (contre 375 776 € en 2023)
- 333 286 € au titre de la convention CNSA (contre 275 500€ en 2023)
- 34 808 € au titre de la convention AGFPN (contre 33 027 € en 2023)
- 72 000 € au titre de la convention DEFFINUM (contre 36 000 € sur 2023)
- 4 000 € autres subventions.

Soit 843 345 € contre 939 368€ en 2023.

1.3 Les transferts de charges comptabilisent : 268 756 €

- Convention de facturation Sap-Compétences et Sap-Services (organismes de formation)
- Refacturation des frais de secrétariats paritaires : CPPNI et CPNEFP
- Divers

LES CHARGES

Elles sont constituées de :

- 980 398 € de charges du personnel contre 1 017 151 € en 2023 soit une baisse de 3,61 %.
- 1 220 720 € d'achats et charges externes contre 1 135 218 € en 2023 soit une hausse de 7,53 %.

BILAN & AFFECTATION DU RÉSULTAT

Concernant le bilan

La convention CNSA signée le 19 décembre 2023, pour l'année 2024, permet d'accompagner la modernisation des structures d'aide et d'accompagnement à domicile adhérentes de la Fédésap avec un coût global d'actions de 2 200 954€.

Un acompte de 50% au titre de l'année 2024 a été versé en février 2025. Un autre acompte de 40% a été versé au titre de l'année 2024 en mai 2025. Le solde de l'année 2024 sera versé en fin de convention en 2026. En parallèle, les subventions restant à verser aux adhérents suivront ce calendrier.

Proposition d'affectation du résultat

-> Il est proposé d'imputer les excédents de 155 187€ en compte report à nouveau ce qui porterait ce dernier à 1 801 341 €.

Fait le 12 juin 2024, à Paris.
Le Trésorier de la Fédésap
Vincent Chaulet

